

INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES

AVIS D'INTERDICTION D'UTILISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

INTERDICTION

Le Maire de la Ville de Nantes,

Vu l'article L.122.19 1^{er} du Code des Communes,

Vu la Circulaire Ministérielle Jeunesse et Sports N° 267 du 31 mars 1964,

Considérant qu'en raison des conditions atmosphériques (pluie) il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation des aires de jeux et des stades municipaux,

Déclare momentanément impraticables tous les terrains gazonnés naturels de la Ville de Nantes du jeudi 7 novembre 2013 au lundi 11 novembre 2013 inclus, fermés pour **les matchs & les entraînements** : clubs, scolaires, FF SPORT U, UNSS, UGSEL, (matchs des Jeudi, vendredi, samedi, dimanche).

En conséquence, il est notifié à :

- MM. les responsables des clubs visiteurs,
- MM. les responsables des clubs recevants,
- MM. Les arbitres.

Qu'ils devront respecter impérativement cette décision, à défaut de quoi leur responsabilité serait engagée pour les dégâts et les incidents qui en découleraient.

Nantes, le 6 novembre 2013
Gérard FRAPPIER



L'adjoint délégué
Pour le Maire